

**N°19-09-107**

L'an deux mil dix-neuf, le lundi 30 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de R. DENUNCQ), Président, suite à la convocation en date du 18 septembre 2019.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; FOURNIER A. ; DELRUE J. ; DEGREMONT F. (reçoit pouvoir de M. MAGERE) ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ;  
Messieurs PRUVOST M. ; VASSEUR C. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; BOUFFART J. ; DEVIGNE E. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DELATTRE J. (reçoit pouvoir de N. DE JONGHE) ; SAGNIER F. ; MAILLOT D. ; CROQUELOIS J.M. ; CHARLEMAGNE V. ; DUFOUR O. (reçoit pouvoir d'H. CARVALHO) ; CLABAUT A. ; COLIN G. (reçoit pouvoir de D. FOURNIER) ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; WAVRANT M. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; HOCHART J.L. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

**Absents excusés :**

Mesdames CARVALHO H. (donne pouvoir à O. DUFOUR) ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. (donne pouvoir à J. DELATTRE) ; BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)  
Messieurs ALLOUCHERY J.M. (donne pouvoir à C. VASSEUR) ; DUWAT A. ; BRUGGEMAN M. ; FOURNIER D. (donne pouvoir à G. COLIN) ; MAGERE M. (donne pouvoir à F. DEGREMONT) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à M. WAVRANT) ; DENUNCQ R. (donne pouvoir à C. LEROY) ; DELATTRE G.

**Absents :**

Monsieur GARENAUX M.

Monsieur Daniel MAILLOT est élu secrétaire.

**OBJET : CREATION DU CAMPUS DES METIERS ET DES QUALIFICATIONS INDUSTRIE ET  
TRANSITION NUMERIQUE**

**Rapporteur : Christian LEROY**

Depuis l'été 2018, les acteurs du Pays de Saint-Omer (établissements de formation, monde économique et collectivités) ont entrepris une collaboration pour élaborer une candidature au dispositif « Campus des Métiers et des Qualifications ».

Cette démarche s'inscrit tout naturellement dans la logique du travail très étroit engagé sur le Pays de Saint-Omer entre l'ensemble des établissements de formation (ULCO, lycées...), les entreprises et les collectivités depuis 2016 qui s'est concrétisé par des conventions de partenariat en avril 2018.

Notre territoire a décidé de mener une transformation profonde, à la fois économique et culturelle, qui s'appuie sur les outils numériques. C'est le cœur même de la stratégie de développement économique portée par les intercommunalités mais aussi partagée avec le Conseil Régional dans une convention de partenariat à partir du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation et très prochainement du Schéma Régional d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation.

Cette stratégie de développement économique s'appuie en totale cohérence sur une stratégie numérique du territoire et une stratégie territoriale de l'enseignement supérieur et de la formation.

A la croisée de ces stratégies, le Campus des Métiers et des Qualifications « Industrie et Transition numérique » occupe une place tout à fait particulière comme élément à part entière de cette transformation économique et culturelle du territoire, permettant à la fois d'agir sur l'attractivité, la compétitivité des entreprises industrielles pour la montée en compétences des ressources humaines et enfin, l'insertion professionnelle des jeunes et la formation continue.

Deux axes transversaux animent les différentes actions du Campus des métiers et des qualifications.

- La voie professionnelle
- La Responsabilité Sociétale des Entreprises

Les travaux menés depuis de nombreux mois par les établissements de formation, du lycée professionnel à l'école d'ingénieur, en lien avec les entreprises, ont clairement validé la pertinence d'un positionnement du Campus des Métiers et des Qualifications sur la thématique « Industrie et Transition Numérique », appréhendant globalement la chaîne de production, y compris la partie amont (gestion des matières premières), et la partie aval (gestion de la logistique industrielle).

Le périmètre géographique du Campus est composé les territoires de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure et de la CAPSO, rejoignant ainsi la démarche « Territoire d'Industrie ».

Le périmètre géographique s'est vu reconnaître la qualité de territoire démonstrateur REV 3, validant ainsi l'ensemble de sa politique en matière de développement durable et de recherche d'un équilibre entre développement économique et développement sociétal. Ceci explique bien entendu le positionnement du 2<sup>ème</sup> principe transversal : la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE).

2

Au vu des enjeux du dossier Campus des Métiers et des Qualifications pour les entreprises, de sa parfaite adéquation avec les différentes stratégies déployées (économique, numérique, enseignement supérieur et formation), il apparaît important que la CCPL apporte, par une délibération, son soutien total lors du dépôt du dossier par le Lycée du Pays de Saint-Omer (Etablissement support) auprès du Rectorat et du Conseil Régional.

Ainsi, il est proposé :

- D'affirmer le soutien total de la CCPL au dossier de candidature du « Campus des Métiers et des Qualifications » Industrie et transition numérique
- De rappeler l'enjeu que représente cette labellisation pour le territoire et en particulier pour les entreprises industrielles, le CMQ se positionnant comme un outil de développement économique du territoire
- D'appeler tout particulièrement l'attention de Madame le Recteur et de Monsieur le Président du Conseil Régional sur la poursuite nécessaire de la transformation économique du territoire et de ses entreprises industrielles
- D'autoriser le Président à se joindre, au nom de l'ensemble des élus de la CCPL à toutes les démarches nécessaires au bon aboutissement de ce projet (co-signature de la lettre d'accompagnement du dossier)

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **AFFIRME** le soutien total de la CCPL au dossier de candidature du « Campus des Métiers et des Qualifications » Industrie et transition numérique
- **RAPPELLE** l'enjeu que représente cette labellisation pour le territoire et en particulier pour les entreprises industrielles, le CMQ se positionnant comme un outil de développement économique du territoire
- **APPELLE** tout particulièrement l'attention de Madame le Recteur et de Monsieur le Président du Conseil Régional sur la poursuite nécessaire de la transformation économique du territoire et de ses entreprises industrielles
- **AUTORISE** le Président à se joindre, au nom de l'ensemble des élus de la CCPL à toutes les démarches nécessaires au bon aboutissement de ce projet (co-signature de la lettre d'accompagnement du dossier)

Pour extrait conforme.  
Le Président,

